

Gérard HAMEL

*Eure-et-Loir (2^{ème} circonscription)
Union pour un Mouvement Populaire*

Élu le 17 juin 2007

Adhère au groupe de l'Union pour un Mouvement Populaire [J.O. du 27 juin 2007]

NOMINATIONS

Membre de la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire [J.O. du 28 juin 2007]

Membre titulaire du conseil d'administration de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances [J.O. du 11 août 2007]

Membre de la commission nationale chargée de l'examen du respect des obligations de réalisation des logements sociaux [J.O. du 1^{er} août 2008]

INTERVENTIONS EN SÉANCE PUBLIQUE*DÉBATS***Projet de loi de finances rectificative n° 421 pour 2007**

PREMIÈRE LECTURE

Discussion des articles [5 décembre 2007] (p. 5067) ; [6 décembre 2007] (p. 5086, 5120)

Après l'article 20

Son amendement n° 199 (vente de biens immobiliers à des établissements publics fonciers en vue de la construction de logements sociaux : exonération des plus-values et délai de revente porté de un an à trois ans) (p. 5099) : retiré (p. 5100)